

## **Point presse de René Dosière, député de l'Aisne**

### **50 propositions pour un Etat exemplaire**

La réduction des déficits publics est devenue une urgence absolue : à partir du 1<sup>er</sup> octobre, la France vit à crédit. Plus précisément, nous empruntons chaque heure de l'année 22 millions d'euros et payons 6 millions d'intérêts.

Pour y parvenir, les Français devront faire des sacrifices. Ils y sont prêts à condition que les efforts exigés soient équitablement répartis et que les responsables publics n'en soient pas exonérés.

Tel est le devoir d'exemplarité mis au premier plan par le gouvernement de Jean Marc Ayrault.

C'est pourquoi, synthétisant mes travaux, je formule dans « l'Etat au régime : gaspiller moins pour dépenser mieux », 50 propositions pour un Etat exemplaire.

L'esprit de ces propositions est le suivant : il s'agit de mesures simples et pratiques, le plus souvent de bon sens, qui ne coûtent rien et qui sont applicables immédiatement sans processus législatif lourd. La plupart de ces mesures ont un impact financier faible – du moins directement – mais leur exemplarité n'a pas de prix. Si l'impact financier direct est faible, c'est tout simplement parce que les budgets de fonctionnement des pouvoirs publics, contrairement aux idées reçues, sont globalement modestes. En outre, beaucoup de ces mesures facilitent la transparence sur les dépenses publiques, ce qui conduit à une évolution ultérieure plus modérée des dépenses.

S'agissant des collectivités, j'ai dérogé à cette ligne de conduite initiale, en proposant des dispositions dont l'application pourra prendre un peu de temps mais dont l'impact financier sera considérable : il s'agit :

1/ des dépenses de communication qui ne sont pas évaluées avec précision et dont la connaissance exige une modification du logiciel comptable des collectivités

Economie probable de l'ordre de 1 milliard d'euros

2/ de la suppression du mille-feuille administratif, en commençant par regrouper de manière fonctionnelle les communes (36000) et les intercommunalités (2600) dont les compétences s'exercent sur le même

territoire. Aujourd'hui, ces deux niveaux fonctionnent de manière autonome ce qui augmente le rythme des dépenses (143 milliards au total), rythme supérieur à celui de la richesse nationale (PIB)

La mise en commun de leur fonctionnement – ce qui exige l'élection au suffrage universel des intercommunalités – réduirait le rythme de l'évolution au même niveau que le PIB soit une économie de 15 milliards d'euros environ.

Comme pour toute réforme des collectivités, la difficulté réside dans l'existence du cumul des mandats parlementaire et locaux. C'est pourquoi, je préconise également la suppression de ce cumul afin que l'intérêt de l'Etat ne passe pas après celui des collectivités, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

Néanmoins, au niveau des collectivités, quelques mesures d'application immédiate ont également une valeur d'exemplarité, comme la disparition de l'écrêtement des indemnités, la transparence sur les avantages en nature ainsi que leur fiscalisation.

Pour donner une visibilité maximale à ces dispositions modestes mais efficaces, je propose de les regrouper dans le cadre d'une grande loi de moralisation de la vie politique qui montrera à la population que les responsables politiques prennent leur part des efforts de redressement

Paris, lundi 17 septembre 2012

## 50 PROPOSITIONS POUR UN ETAT EXEMPLAIRE

### Présidence de la République

1. Terminer la consolidation du budget de la présidence en intégrant les dépenses qui demeurent à la charge des ministres.
2. Régler le cas particulier du pavillon La Lanterne.
- 3.4.5. Réaliser la transparence sur le budget de la présidence en détaillant plus précisément les dépenses et les recettes en particulier les postes charges courantes, déplacements, frais de personnels.
6. Faire apparaître clairement toute somme égale ou supérieure à 50 000 euros.
7. Diminuer les effectifs de l'Élysée.
8. Publier le budget de l'Élysée sur Internet.

### Gouvernement

9. Regrouper dans un document unique l'ensemble des données concernant le fonctionnement des cabinets ministériels.
10. Faire apparaître les effectifs et les rémunérations de chaque cabinet ministériel.
11. Détailler les dotations attribuées à chaque ministre (représentation, déplacements, composition du parc automobile)
12. Indiquer la superficie des logements occupés par les ministres.
13. Voter une loi concernant les conflits d'intérêts.
14. Distinguer les subventions d'intérêt local selon les attributaires (assemblées, ministères).
15. Supprimer la réserve parlementaire des sénateurs.
16. Clarifier les critères d'attribution de la réserve parlementaire.
17. Rendre publique l'utilisation de la réserve de chaque député.

### Financement de la vie politique

18. Soumettre à vérification, la déclaration de patrimoine du Président de la République.
- 19.20.21. Dans le cadre de la déclaration de patrimoine des élus, rendre obligatoire la déclaration des revenus des élus et de leurs proches ; appliquer plus strictement l'inéligibilité en cas de non-déclaration ; rendre publiques les déclarations de patrimoine (en respectant le droit à la vie privée des élus).
22. Plafonner globalement les dons politiques des personnes physiques.
23. Supprimer la possibilité de créer un parti-guichet.
24. Créer une haute autorité de la vie politique, élue par le Parlement (majorité 2/3).

### Assemblée nationale

25. Fournir des données comparatives sur les conditions matérielles de fonctionnement des parlements de l'Union européenne.
26. Soumettre à l'impôt l'indemnité de fonction des parlementaires.
- 27.28. Contrôler l'utilisation de l'IRFM en confiant une mission ad hoc à la commission de vérification des comptes de l'Assemblée.
29. Supprimer les six déplacements aériens annuels des députés.
30. Interdire le cumul entre une pension vieillesse d'ancien député et une pension de retraite d'élu local.
31. Rétrocéder à l'Assemblée les points de fidélisation acquis dans les déplacements professionnels.
32. Publication sur le site Internet du rapport des questeurs sur les comptes annuels de l'Assemblée.
33. Introduire dans le règlement intérieur de l'Assemblée les missions du déontologue.
34. Faire signer par chaque député le code de déontologie.

### Collectivités territoriales

- 35.36. Élire au suffrage universel direct les exécutifs des intercommunalités en séparant les fonctions délibératives et exécutives.
37. Interdire le cumul vertical des mandats (parlementaire/mandat local).
38. Supprimer le cumul des indemnités parlementaires et locales.
39. Limiter le cumul horizontal des mandats.
40. En cas de cumul, une seule indemnité locale.
41. Supprimer l'écrêtement des indemnités.
42. Exigence d'une délibération pour l'attribution d'avantages en nature.
43. Soumettre à imposition les avantages en nature des élus locaux.
44. Faire cotiser les exécutifs locaux à la contribution de solidarité en faveur des personnes âgées.
- 45.46. Modifier les instructions comptables pour faire apparaître clairement dans les budgets locaux la totalité des dépenses de communication.
47. Renforcer les moyens des chambres régionales des comptes.
48. Responsabiliser les ordonnateurs publics – nationaux et locaux – en matière financière.
49. Instituer une inéligibilité de 10 ans pour les élus condamnés pénalement.

### Synthèse

50. Elaborer une loi de moralisation de la vie politique.

René DOSIERE  
Député de l'Aisne  
Le 17 septembre 2012

Afin de m'assurer que les orientations du gouvernement sont bien suivies d'effet, j'ai déposé, cette semaine, 56 questions écrites au Premier ministre et à chacun des ministres pour connaître le niveau des rémunérations dans les cabinets ministériels, ainsi que d'autres questions qui n'avaient pas obtenu de réponse dans la précédente législature.

Ces questions peuvent être consultées sur le site de l'Assemblée nationale. Pour cela, il vous suffit d'accéder à la banque de données des questions en utilisant l'adresse suivante :

<http://recherche2.assemblee-nationale.fr/questions/questions.jsp>

Quelques exemples sont fournis ci-dessous :

14 <sup>ème</sup> législature		
Question N° :	de M. René Dosière ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > collectivités territoriales	Tête d'analyse > subventions	Analyse > travaux d'intérêt général. statistiques
Question publiée au JO le : 11/09/2012		
<b>Texte de la question</b>		
M. René Dosière demande à M. le ministre de l'intérieur de lui communiquer, pour chaque département métropolitain et de l'outre-mer ainsi que pour les collectivités d'outre-mer, et pour chacune des années 2008, 2009 et 2010, le montant global des sommes attribuées aux collectivités territoriales en autorisation d'engagement (AE) au titre des "subventions pour divers travaux d'intérêt général" accordées sur les crédits mis à la disposition des parlementaires par les commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale (programme n° 122 de la mission relatives aux collectivités territoriales).		
<b>Texte de la réponse</b>		

14 <sup>ème</sup> législature		
Question N° :	de M. René Dosière ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )	Question écrite
Ministère interrogé > Défense		Ministère attributaire > Défense
Rubrique > défense	Tête d'analyse > armée de l'air	Analyse > ETEC. activités. statistiques
Question publiée au JO le : 11/09/2012		
<b>Texte de la question</b>		
M. René Dosière demande à M. le ministre de la défense de bien vouloir lui fournir pour l'année 2011 les informations suivantes : nombre et type des appareils de l'escadron de transport, d'entraînement et de calibrage (ETEC) à l'usage de la présidence de la République et des membres du Gouvernement ; le nombre et le grade des personnels affectés réellement à l'ETEC ainsi que le coût global (indemnités et charges sociales comprises) de leurs rémunérations ; le nombre d'heures de vol effectuées, en 2011, par type d'avions et hélicoptères pour le compte respectivement de la Présidence de la République, du Premier ministre et des ministres en distinguant chaque département ministériel concerné.		
<b>Texte de la réponse</b>		

<b>14<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° : 4014</b>	<b>de M. René Dosière ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Premier ministre</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Premier ministre</b>
<b>Rubrique &gt; État</b>	<b>Tête d'analyse &gt; services de la Présidence</b>	<b>Analyse &gt; cabinet. membres. rémunérations. statistiques</b>
Question publiée au JO le : 11/09/2012		
<b>Texte de la question</b>		
M. René Dosière souhaite que M. le Premier ministre lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres du cabinet du Président de la République (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.		
<b>Texte de la réponse</b>		
<b>14<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° : 4120</b>	<b>de M. René Dosière ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Premier ministre</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Premier ministre</b>
<b>Rubrique &gt; ministères et secrétariats d'État</b>	<b>Tête d'analyse &gt; fonctionnement</b>	<b>Analyse &gt; cabinet. membres. rémunérations. statistiques</b>
Question publiée au JO le : 11/09/2012		
<b>Texte de la question</b>		
M. René Dosière souhaite que M. le Premier ministre lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.		
<b>Texte de la réponse</b>		
<b>14<sup>ème</sup> législature</b>		
<b>Question N° : 4124</b>	<b>de M. René Dosière ( Socialiste, républicain et citoyen - Aisne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Économie et finances</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Économie et finances</b>
<b>Rubrique &gt; ministères et secrétariats d'État</b>	<b>Tête d'analyse &gt; fonctionnement</b>	<b>Analyse &gt; cabinet. membres. rémunérations. statistiques</b>
Question publiée au JO le : 11/09/2012		
<b>Texte de la question</b>		
M. René Dosière souhaite que M. le ministre de l'économie et des finances lui communique les informations suivantes : à la date du 1er septembre 2012, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.		
<b>Texte de la réponse</b>		